CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 JUIN 2013

8/3 - RENOUVELLEMENT DES TERRAINS SYNTHETIQUES DU STADE MICHEL BERNARD - MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT - DEMANDE DE SUBVENTIONS

La présente délibération a pour objet de modifier le plan de financement, présenté dans la délibération « 3/6 renouvellement des terrains synthétiques du stade Michel Bernard – marchés de travaux – procédure adaptée – demande de subventions » du 17 décembre 2012, comme suit :

PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT DU PROJET DE REHABILITATION DES TERRAINS SYNTHETIQUES – STADE MICHEL BERNARD			
Dépenses	Montant H.T.	Recettes	Montant H.T.
Travaux	527 044.40 €	Etat (DDU)	181 635.00 €
		Région	80 000.00 €
		Département	120 000.00 €
		Ville de Mons en Barœul	115 409.40 €
		Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA)	30 000.00 €
TOTAL	527 044.40 €	TOTAL	527 044.40 €

Afin d'assurer la réalisation effective de ce projet, la ville de Mons en Barœul s'engage, le cas échéant, à prendre en charge toutes dépenses afférentes au projet, non couvertes par les subventions réellement obtenues.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- inscrire, en tant que de besoin, les crédits nécessaires à ce marché au budget de l'exercice 2013 à l'article fonctionnel 90025, compte nature 2313, opération 02517,
- solliciter des subventions auprès du Conseil Régional dans le cadre de sa politique d'aide à la construction et la rénovation des terrains synthétiques,
- solliciter des subventions auprès du Conseil Général dans le cadre de sa politique sportive.
 - solliciter des subventions auprès du Fonds d'Aide au Football Amateur.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.